PAGAIES SALÉES

Numéro 57 - novembre 2018

Bulletin d'information de

PAGAYEURS MARINS

Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

PAGAIE SALÉE

Numéro 57 - novembre 2018

Bulletin d'information de PAGAYEURS MARINS

Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

Président : Christian MAGRÉ

Vice-présidents : Laurent DEMAI, Jean-Pierre LESAGE, Henri SMOUTS

Secrétaire : Daniel QUENTIN

Trésorier : Pierre LOISELET (Commission juridique),

Membres :
Véronique CLÉROUT, Erwan GALLET, Olivier FRICONNEAU, Bernard GINGUENEAU, René POULAIN, (Henri SMOUTS relations institutionnelles), Guy VAN ACHTER

Présidents d'honneur :
Yves BÉGHIN, Georges COLLÉTER, Philippe LASNIER et Guy OGIEZ

Sommaire :

Page 2 : Composition du Conseil d'Administration,

Page 2 : Sommaire,

Page 3 : Éditorial du Président,

Page 4 : Dissolution du CSNPSN,

Page 6 : Point sur l'enquête,

Page 6 : Permanenciers au NAUTIC,

Page 7 : Être ou ne pas (en) être,

Page 8 : Convocation à l'AGO et pouvoir,

Page 9 : Formulaire d'adhésion à PM.

Éditorial du Président

J'espère que vous avez profité un maximum de cette saison estivale à rallonge pour pratiquer et faire de belles navs dans vos kayaks.

La morne saison est bien installée mais ce n'est pas pour ça qu'il faut hiberner et attendre les futurs beaux jours du printemps prochain. He oui il y a toujours du travail sur la planche entre l'organisation de notre stand au Nautic et les contacts avec nos partenaires du nautisme et les administrations.

Pagayeurs Marins, après plusieurs balbutiements, a été intégré au Groupe deux du Comité Nautisme et Plaisance du Comité France maritime et nous espérons dans un proche avenir être partie prenante du Groupe cinq.

Pagayeurs Marins sera représenté le 6 novembre par Pierre Loiselet et Henri Smouts à la 3ème édition de la Conférence Annuelle du Nautisme et de la Plaisance qui se tiendra à Paris. PM a déjà assisté aux deux précédentes éditions.

Notre petite association bien que très active et représentative auprès des instances du nautisme a besoin de s'adapter et d'évoluer car les mentalités et les pratiques changent. Actuellement nous sommes dans la réflexion et la prise de contact auprès d'autres associations qui ont des pratiques complémentaires aux kayaks de mer.
Une entreprise qui stagne ''régresse'', à nous d'aller de l'avant dans le choix de nos futures alliances.

Malgré une période morose pour les associations dans la chute des cotisations, PM se porte bien et a même enregistré plus d'adhérents que l'année dernière.

Une grande première cette année, comme déjà annoncé, nous avons fait le choix de délocaliser notre traditionnelle Assemblée Générale ''Bretonne'' dans le cadre du Nautic de Paris. Cette AG se tiendra à 14h le dimanche 9 décembre après nous être retrouvés autour du verre de l'amitié. Vous trouverez les informations nécessaires à ce grand rendez-vous en page 8 de cette revue.

Pour ceux qui ne peuvent pas participer à cette AGO, merci de nous adresser votre pouvoir car il est indispensable (nécessaire) d'avoir le quorum pour la validation des décisions prises.

Le Nautic est le lieu idéal pour les contacts avec les partenaires du nautisme et des administrations car nous pouvons directement évoquer les sujets brulants que nous avons actuellement (Accès aux ports, etc.).

Nous avons repoussé la date butoir pour vos retours de l'enquête au 15 janvier 2019 car nous espérons en collecter lors de votre passage au stand dans le cadre du Nautic.

En espérant votre passage au stand et votre présence à l'AG lors de ce Nautic.

Christian MAGRÉ

Dissolution du CSNPSN par décret du 12 sept 2018

Ou la fin d'un partenariat efficace entre le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques et Pagayeurs Marins ''Fédération de la Plaisance en Kayak de mer''.

En effet, créé il y a près de 3 décennies, le CSNPSN, Conseil consultatif composé de l'ensemble des structures de la Plaisance, dont Pagayeurs Marins était devenu partenaire, vient d'être dissous par ce décret après l'arrêt de son activité depuis plus de 3 ans.
Vous trouverez ci-dessous le résumé de cette histoire tiré de la note Pagayeurs Marins « *Histoire de la réglementation du kayak de mer »,* réf. PM/NI/10.10/GC du 9 mars 2010, accessible sur notre site.

Pagayeurs Marins a été créé en mars 2001 par quelques kayakistes randonneurs pour faire modifier l'Arrêté du 28 juin 2000 autorisant aux kayaks de mer conformes à ses prescriptions de naviguer en France jusqu'à 2 nautiques d'un abri, alors qu'une dérogation obtenue en Avril 1990 par l' « *Association de kayak de mer du Ponant* » auprès de la DRAM de Bretagne, applicable à la « Région Bretagne », permettait déjà de naviguer en sécurité jusqu'à 5 Nautiques d'un abri sous la responsabilité de chaque kayakiste reconnu Chef de bord de son embarcation mue à l'énergie humaine. L'objectif était de naviguer en kayak de mer vers les îles ceinturant la Bretagne sans obligations de « navire d'accompagnement » ni de déclaration de « manifestation nautique » 15 jours à l'avance …

Cet Arrêté imposait donc une régression de liberté mais qui, de plus, créait un risque inacceptable en obligeant de remplir pratiquement de mousse les caissons étanches pour satisfaire aux conditions des essais de flottabilité caissons remplis d'eau !
De plus le ratio Longueur / largeur était limité à 10 ce qui excluait certains excellents kayaks comme le Norkapp ….

Pagayeurs Marins, a aussitôt commencé des démarches auprès des instances réglementant la navigation de plaisance en particulier :

- la Direction des Affaires Maritimes (DAM), du Ministère de la Mer, Mission de la Plaisance,
- le CSNPSN,
- les Constructeurs et leur fédération (FIN), l'association UNAN France, (Union Nationale des Associations de Navigateurs),
- les fédérations sportives FFCK Fédération Française de canoë-kayak, FFV, FFSA,

Ceci afin de défendre la liberté de naviguer mais en contrepartie en développant la responsabilité du kayakiste, sa sécurité.

CONSEIL SUPÉRIEUR de la NAVIGATION de PLAISANCE et des SPORTS NAUTIQUES

- Dès 2002 une pétition est organisée pour que les kayakistes puissent naviguer en 5éme catégorie sur toutes nos côtes ; des interventions nombreuses ont été organisées auprès des élus parlementaires, de la DAM, et bien sûr auprès du CSNPSN.
Cette pétition a été renforcée par la première participation de PM au Salon Nautique de Paris en décembre.

Constatant que de nombreux plaisanciers (dont quelques kayakistes …) choisissaient d'aller faire immatriculer leur navire en Belgique, la Direction des Affaire Maritimes a alors lancé une révision de la réglementation. Avec cette opportunité, une partie de nos demandes ont été prises en compte dans la D224 publiée en 2004.
La présence de Pagayeurs Marins à chaque salon Nautique de Paris a permis et facilité de nombreux contacts, d'autant plus que le CSNPSN, les constructeurs, le Ministère de la Mer,

y tenaient aussi un stand.

- Fin 2005, le CSNPSN a été chargé par la DAM de préparer une révision complète de la D224 pour en faire la D240 avec des simplifications et la prise en compte de règles de l'Union Européenne. Travail considérable qui a été lancé et animé par son Secrétaire Général Mr V. Sevaistre, en collaboration avec les membres du CSNPSN, G. d'Aboville en étant le Président depuis longtemps.
Les kayaks de mer sont alors reconnus comme des « navires » pouvant naviguer jusqu'à 6 nautiques d'un abri avec un matériel de sécurité adapté, ce qui allait nous permettre de randonner en autonomie vers et dans toutes les îles entourant la métropole, (sauf la Corse !).
Exemple de notre collaboration : Pagayeurs Marins a conçu le « RIPAM », autocollant devant être mis sur le pont en remplacement, du livre *« Règlement International Pour éviter les Abordages en Mer »*, inutilisable en kayak de mer. Après échanges et mise au point directement avec le Secrétaire Général, (comme cela avait été fait pour certains articles lors de la rédaction de l'arrêté) le CSNPSN a validé notre projet.
L'arrêté définissant la D240 a été signé le 11 mars 2008.

- En 2009, plusieurs autres arrêtés ont apporté des précisions, notamment sur le marquage des coques puis la D244 et la D245 ont remplacé la D240 avec des découpages différents de la rédaction déterminant les matériels de sécurité, la conception et la construction des embarcations non soumises au marquage CE comme les kayaks de mer.

- En juillet 2011, Mr A Pichon étant Secrétaire Général depuis 2 ans, le CSNPSN, à notre demande, a organisé des essais comparatifs de carènes de kayaks de mer avec l'Ecole Nationale de Voile pour mesurer les différences de comportement. G. Colléter y a représenté Pagayeurs Marins, (rapport : note PM/NI/11.20/GC, du 27 Décembre 2011).

- En décembre 2012, un nouvel arrêté a nommé membres du CSNPSN des associations et fondations environnementales, …, comme si les plaisanciers ne veillaient pas à la protection du milieu marin qu'ils aiment tant ! Pour preuve la note sur « *Le bon usage des espaces naturels marins* » diffusée dès 2008, par PM avec l'accord de la Secrétaire d'Etat à l'Environnement …, et le « *Code des bonnes pratiques* » diffusé par l'UNAN dés 2009, à des dizaines de milliers d'exemplaires

- En 2014, la Ministre de la Mer a annoncé la suppression d'organismes à caractère consultatif dont le CSNPSN. Pour manifester son désaccord, le Président G d'Aboville a remis sa démission et en a explicité les causes par lettre à la Ministre. Il n'y a plus eu de réunion statutaire ni de travail collectif, ni de consultations, le Secrétaire Général étant muté à un autre poste. Les bureaux du 3 Square Desaix ont été fermés. Une partie des missions du CSNPSN a été reprise par la DAM par le chef de la Mission de la Plaisance.

- En 2018, le Décret 2018-785 du 12 septembre a supprimé officiellement le CSNPSN, au grand regret des plaisanciers.

Des nouvelles structures de représentation de l'ensemble de la plaisance sont en cours de mise en place. Les constructeurs, les ports de plaisance et les structures, les environnementalistes, y ont beaucoup plus d'influence que les plaisanciers. !

Yves Béghin - le 12 octobre 2018

Décret n° 2018-785 du 12 septembre 2018
Portant suppression de commissions administratives à caractère consultatif

Article 14
ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/9/12/PRMX1817859D/jo/article_14
Alias: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/9/12/2018-785/jo/article_14

Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques.
I.-Au a du 2° de l'article D. 211-39 du code du sport, les mots : « le président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques » sont remplacés par les mots : « une personnalité qualifiée désignée par le ministre chargé de la mer ».
II.-Le décret n° 67-315 du 31 mars 1967 portant création d'un Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques est abrogé.
III.-Au 8° de l'article 3 du décret du 30 août 2010 susvisé, les mots : « le président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques » sont remplacés par les mots : « un représentant des activités du nautisme et de la plaisance désigné par le ministre chargé de la mer ».
IV.-Le décret du 9 juin 2011 susvisé est ainsi modifié :
1° Au II de l'article 3, les mots : «, de la navigation de plaisance et des sports nautiques, » sont supprimés et après les mots : « ainsi que les présidents des comités spécialisés mentionnés à l'article 7 », sont ajoutés les mots : « et un représentant des activités du nautisme et de la plaisance désigné par le ministre chargé de la mer » ;
2° A l'article 6-1, les mots : « le Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques » sont supprimés.

Enquête

Les vacances d'été sont, maintenant derrière nous!.
L'enquête lancée juste avant de partir en ces randonnées d'été a produit déjà un bon début de retours ; merci aux premiers répondants.
L'espoir serait qu'un plus grand nombre nous fasse part de son expression afin d'affiner/renforcer les données recueillies. Le but étant d'avancer sur les sujets que l'enquête aura mis en avant.
Une forte participation étant également et bien évidemment un puissant encouragement à notre action.
Encore merci aux premiers répondants et à ceux qui vont le faire.
Un nouveau questionnaire (dans une forme plus facile) vous a été soumis ; nous souhaitons que de nombreuses réponses nous parviennent afin d'améliorer notre fonctionnement.
Nota : Ce nouvel appel ne concerne pas ceux qui ont déjà répondu.

Permanenciers Nautic.

Comme chaque année, Pagayeurs Marins/FPKM sera au Nautic du 8 au 16 décembre.
Un appel est lancé pour organiser les permanences sur cette très grande semaine !
En effet, cette année sera un peu plus gourmande en besoins humains : AG et CA le premier Week End, nouveaux contacts, etc…..
Votre participation est donc largement sollicitée ; plusieurs hypothèses :
1 : l'on peut venir pour une demi-journée et l'autre visiter.
2 : la journée entière en sachant que le vendredi 14 il y aura une nocturne donc trois demi-journées.
3 : Plus, si vous le pouvez ! Ce sera fort bien venu, ça permet de pouvoir s'absenter, discuter ; le tout dans la convivialité et bonne ambiance. Souvent un ancien peut « parrainer » sans problème !
PM assure les entrées gratuites aux permanenciers.
Il n'y a pas de défraiement, seul un formulaire d'abandon de créance (pour crédit d'impôts) est possible.
Une aide appréciable, si vous habitez proche de Paris (rayon environ une heure) est de loger pour une nuit ou deux ! Cela aide immensément.
L'équipe qui aménage, transporte les mobiliers (7/8 et16 décembre) amont/ aval est en souffrance de moyens humains, là aussi le besoin devient critique.
La personne à contacter est Daniel Quentin : danieletodile.quentin@sfr.fr 03 86 82 84 66/ 06 79 80 05 35.
Absent à l'étranger et sans accès mail/téléphone du 2 au 12 novembre.
Cela s'est toujours bien passé et le planning (parfois serré) reste souple et ajustable.

Un grand MERCI d'avance.

Amitiés Kayakistes, Daniel Quentin.

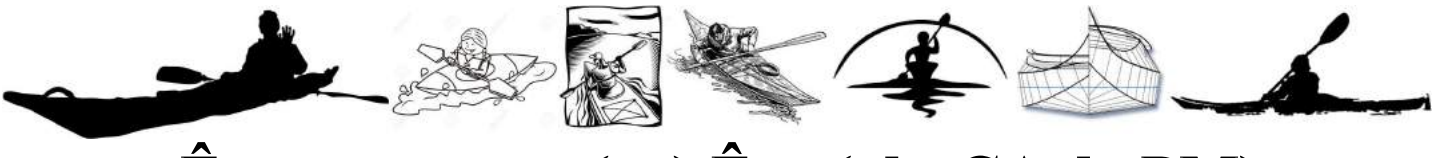

Être ou ne pas (en) Être(du CA de PM)

Cette maxime nous concerne au plus haut point, tant dans le renouvellement des Femmes/Hommes que dans celui des idées et des questions nouvelles.
Les membres actuels, dans leurs rencontres et échanges, ainsi que les premières réponses à l'enquête reçoivent souvent les mêmes réponses négatives. C'est une problématique générale à l'associatif.
Nous allons développer « Comment ça fonctionne à PM/FPKM !»
Le total bénévolat : C'est une volonté à double titre ,1, Tout le monde est à égalité, 2, Nos moyens financiers sont liés à nos seules cotisations et/ou dons et à l'absence totale de subventions ou sponsorings quelconques: « Libres et responsables » est à ce prix.

La seule compensation aux frais individuels est l' « abandon de créance » une fiche à remplir et PM établit un certificat fiscal pour le crédit d'impôt.
Les « engagements » actuels ; les soucis premiers sont souvent ceux-ci : jusqu'où ça peut aller ?, quel temps ça prend ? quelles sont les taches? où sont les réunions ? leur fréquence ? Comment une association de niveau national peut-elle réunir des gens très éloignés géographiquement ?.
Voici quelques éléments de réponses non exhaustives de solutions qui ont fait leurs preuves :
Tout d'abord , avec internet et les mails les échanges sont facilités, les concepts/ questionnements/ informations circulent très facilement. Ce système est bien rôdé et facile ; à l'avenir on pense à la vidéo conférence une compétence est à trouver).
Ce « collégial » fonctionne très bien, est convivial et animé !.
Par le passé et toujours d'actualité, des membres ont fixé leur contribution/condition : « je ne prends qu'une seule tâche et absolument pas d'autre... ne pourrai pas me déplacer….. pourrai éventuellement n'aller qu'en observateur à des réunions locales ponctuellement …. faire une « pige » ou un article relevant de mes compétences. … observer mon littoral et informer…. Faire une veille technologique…. ou commerciale …. ou réglementaire législative…. relever les problèmes locaux d'accès à l'eau…je veux bien faire une action précise mais sans être au CA….. etc.
Ce ne sont pas les sujets qui manquent . Un point que l'on pouvait trouver faible (la dispersion géographique) s'est révélé au contraire d'une grande force : c'est un réseau d'observation fin et efficace.
Autre point vital : la parité hommes femmes ; pour l'instant une seule femme au CA. Je pense que c'est un développement essentiel et d'une importance majeure à notre évolution. Nous sommes actuellement privés de compétences et de richesses, sensibilités essentielles. « La femme est l'avenir de l'homme » et de PM !
…
Par ailleurs l'apport , l'engagement de forces vives nouvelles est perçu, pesé, estimé , désiré profondément et immensément par les « anciens » comme un encouragement, une continuité, une adaptation au temps présent, bref une relève à une usure due au temps !

Des idées nouvelles et un renouveau optimiste sont indispensables à la défense de nos LIBERTÉS.

Amitiés Kayakistes - Daniel QUENTIN

Assemblée Générale de Pagayeurs Marins (FPKM)

Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale de Pagayeurs Marins (Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer) qui se tiendra dans le cadre du Nautic porte de Versailles le dimanche 9 décembre à quatorze heures

Ordre du Jour :

- Pointage/émargement.
- Rapport d'activités(secrétaire).
- Rapport Moral (Président).
- Rapports financier et prévisionnel 2019 (trésorier).
- Choix de nos alliances et partenaires administratifs (débat et vote),
- Élection (renouvellement sortants et nouveaux candidats)
  Sortants : Véronique Cléroux, Pierre Loiselet, Erwan Gallet, Daniel Quentin et 3 postes à pouvoir.

(Brève interruption de l'AGO pour que Conseil d'Administration élise son bureau),

- Site internet, sa mise à jour, recherche d'un webmaster,
- Point sur nos actions engagées et délégation de celles à venir,
- Questions diverses.

Organisation AG :
Nous ne connaissons pas encore les détails précis d'organisation matérielle (lieu interne au Nautic et numéro de stand) et devrions en savoir plus pour fin novembre.
Il serait souhaitable de nous informer de votre volonté de présence afin d'obtenir des entrées spécifiques et « gratuites » .
Le point de rencontre pour vous guider vers le lieu de l'AG est le stand de notre association.

Le maintenant traditionnel et convivial ''verre de l'amitié aura lieu au stand le dimanche 9 décembre à 12h (avant l'AG).

La personne à contacter (de préférence par e mail) est Daniel Quentin : danieletodile.quentin@sfr.fr - Téléphone fixe : 03 86 82 84 66 - Téléphone portable : 06 79 80 05 35 pour le 26 novembre au plus tard. Les éléments précis vous seront alors communiqués par e-mail.

Merci pour votre participation.
Salutations Cordiales Kayakistes, le CA.

Pouvoir

Si vous êtes dans l'impossibilité d'être des nôtres, merci de donner pouvoir pour vous faire représenter.

Je soussigné :
Nom et prénom :
Association : Indépendant
☐ Donne pouvoir à (*) : ☐ membre de Pagayeurs Marins (FPKM) pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2018.

Dans le cas ou vous n'avez personne à qui donner votre pouvoir, merci de faire confiance à votre Conseil d'Administration et de laisser en blanc la partie (*) et de l'adresser au siège social avant le 6 décembre 2018.
(Pagayeurs Marins - Christian MAGRÉ - 11 rue de la Maladrie - 44410 HERBIGNAC)

Fait à : Le : Signature :

Merci de ne pas oublier de nous adresser votre pouvoir, car sans quorum l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer.

Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Je soussigné, adhère à Pagayeurs Marins, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer en tant que (faire une croix dans la case choisie):

- ☐ 20 € Pratiquant adhérent directement,
- ☐ 7 € Pour le conjoint ou enfant *
- ☐ 7 € Pratiquant individuel en recherche d'emploi*
- ☐ 25 € Association (personne morale) + 7 €/personne si elle inscrit tous ses membres pratiquants*
- ☐ 25 € Association adhérente seulement en tant que personne morale *
- ☐ 30 € Professionnels du kayak de mer (commerçant, constructeur, etc…)*
- ☐ Supplément de 10 € quelle que soit le catégorie de cotisation pour recevoir le Bulletin Pagaie Salée par envoi postal (y compris l'envoi numérisé du bulletin Pagaie Salée).
- ☐ Je souhaite faire un don à FPKM (voir nota ci-dessous) d'un montant de : €
- ☐ Je souhaite l'envoi d'un justificatif du fait de mon adhésion à Pagayeurs Marins me permettant de naviguer seul dans la bande des 2 à 6 miles d'un abri. Démarche volontaire de ma part et qui n'engage que ma responsabilité.

Nom **ou** raison sociale :
Prénom : Date de naissance : (sauf personnes morales)
Adresse :

Téléphone : Mobile : E.mail :
Club ou association dont je suis membre :
Adresse :

1) Conditions de réception du bulletin interne PAGAIE SALÉE :
Je désire le recevoir (entourer votre choix) : - gratuit par mail - sur papier, par courrier postal supplément 10 €

2) Autorisation de publication :
J'autorise la publication de mes coordonnées dans l'annuaire interne des membres de Pagayeurs Marins.
En cas de refus cocher la case : ☐

Date : / / Signature

*Nota : Notre fédération est habilitée à établir des **certificats** fiscaux de dons : 66% du montant du don (mais pas de la cotisation) est déductible du montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans une limite fixée chaque année par la loi de finance. Exemple : un don de 50 euros ne vous coûtera que 17 euros. Cotisation et don peuvent être regroupés sur le même chèque.*

Bulletin à compléter et à adresser, accompagné de votre règlement : Soit par chèque à l'ordre de «FPKM- Pagayeurs Marins» à : Monsieur Pierre LOISELET - 23, rue de Pierrefitte - 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE Tél : 06.61.94.58.57 E mail : pierre.loiselet@orange.fr

- ☐ Soit par virement IBAN en précisant le nom du bénéficiaire et l'objet du virement FR76 1470 6000 2300 0812 1070 987

- ☐ Je souhaite faire un don à la Société Nationale de Sauvetage en Mer par l'intermédiaire de Pagayeurs Marins d'un montant de : €
  Montant à additionner à votre cotisation (Pas de certificat fiscal).

Siège Social et Présidence : 11 rue de la Maladrie - 44410 HERBIGNAC
Contact : pagayeurs.marins.fpkm@orange.fr
http://www.pagayeursmarins.org/